



**Le Ministère du travail a publié la nouvelle version du
protocole sanitaire en entreprise**

Ce protocole intègre l'évolution des règles sanitaires prenant effet le 9 juin 2021. A retenir :

- la levée de la "règle" du télétravail et une invitation au dialogue social pour définir les jours télétravaillés,
- l'incitation à privilégier le maintien des réunions en visioconférence ou audioconférence,
- des indications sur les moments de convivialité avec une jauge de 25 personnes et la priorité donnée aux réunions en extérieur.

[Télécharger ici](#)